

# PROCES VERBAL SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 12 Juillet 2018

**Présents :** Mmes Sylvie SECHET, Aline VAUTHIER, Martine HUIBAN et Mrs Marcel DUBOIS, Fabrice AUCOULON, Jurgen ALLEAUME, Jean-Michel DUMAZERT.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mr Bernard PERUS pouvoir à Mme Aline VAUTHIER

**Absent :**

Mme Catherine LAVAUD, Mrs Dominique PETIT, André MAUTRAIT

**Personnel administratif :** Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 19H05

**1) Désignation du secrétaire de séance**

Conformément au code des communes, Mr Jean Michel DUMAZERT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

**2) Installation nouveau conseiller municipal**

Suite à la démission de Mme Laurette FARGES, Mr Dominique PETIT est installé en tant que nouveau conseiller municipal. Il a été dûment prévenu et a reçu tous les documents nécessaires à la préparation de ce conseil municipal.

**3) Choix de l'entreprise : Marché réaménagements écoles maternelle et primaire.**

Mme le Maire explique que suite à la réunion de la Commission d'Appels d'Offres du 9 Juillet dernier, 2 entreprises sont en lice pour ce marché de réaménagement des écoles maternelle et primaire de la commune, L'Atelier Architecture Située et l'Atelier Philippe Krych Architecte. Les 2 propositions ont été étudiées par le bureau d'Etudes BEHC. Le rapport d'analyse du Maître d'œuvre, le Bureau BEHC, propose de retenir l'Atelier Architecture Située qui obtient 86 point sur 100 au classement des 2 offres alors que l'Atelier Philippe Krych Architecte n'obtient que 75 point sur 100.

Le montant de la prestation de l'Atelier Architecture Située s'élèvera à 31.350,00€ (contre 21.780,00€ à son adversaire) mais obtient une note technique et en moyens humains bien supérieure à celle de l'Atelier Philippe Krych.

Récapitulatif général :

Criteres	Atelier Philippe Krych	Atelier Architecture Située
Valeur Technique	43	61
Prix Prestations	30	21
Total Général	73	82
Classement	2	1

Mr Dumazert demande si ces dépenses ont déjà été budgétisées. Mme le Maire répond que les frais d'études sont budgétisés sur 2018 et la réalisation sera budgétisée sur l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix de l'entreprise 'Atelier Architecture Située' pour le marché de réaménagement des écoles maternelle et primaire de la commune.

**4) Questions diverses**

**- Lutte contre les dépôts sauvages**

Le PNR décide de créer une commission pour lutter contre les dépôts sauvages sur le domaine du Parc Naturel Régional. Les communes du Parc peuvent s'engager, entre autres, dans l'installation subventionnée de pièges photographiques de manière à constituer des preuves pour les dépôts de plaintes contre les contrevenants. Les propositions de sites à protéger avec ces pièges seront faites ultérieurement.

La commune de Boissy le Cutté s'est portée volontaire. Le représentant de la Commune à cette Commission du PNR sera Mr Jurgen ALLEAUME.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du Conseil Municipal est levée à 19h25.